



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 118-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.165

Déposée le : 05.06.2023

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : PS-JS (Zryd, Magglingen) (porte-parole)
PS-JS (Graf, Interlaken)
PS-JS (Schindler, Bern)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 08.06.2023

N° d'ACE : du
Direction : Direction des finances
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Parer au risque d'endettement fiscal par le passage au salaire net

Le Conseil-exécutif est chargé de mettre en place un prélèvement automatique facultatif des impôts directs sur le salaire pour les personnes exerçant une activité lucrative dépendante, et de créer les bases légales nécessaires à cette fin.

Développement :

Ces dernières années, différents cantons, dont Berne, n'ont eu de cesse de faire obstacle aux tentatives d'introduire le salaire net. Aucun pays européen n'enregistre une telle proportion d'impayés fiscaux. La situation est toujours la même, et il serait grand temps d'agir, notamment au vu de la hausse actuelle de l'inflation.

En Suisse, jusqu'à 330 000 personnes par année font l'objet de poursuites en lien avec des dettes fiscales. Près d'une personne imposable sur 20 ne parvient pas à s'acquitter de ses obligations dans les délais. Dans le canton de Berne, on enregistre chaque année entre 60 000 et 65 000 poursuites pour dettes fiscales, qui entraînent des pertes de plus de 200 millions de francs pour l'État. Vu la hauteur actuelle de l'inflation (qui n'est pas compensée par tous les employeurs) et la baisse du pouvoir d'achat, nombre de citoyennes, de citoyens et de contribuables auront encore plus de difficultés à payer leurs impôts à temps. Les poursuites concernent souvent des travailleuses et travailleurs salariés qui ne sont pas déjà imposés à la source. Toutes les classes de revenus sont confrontées à ce problème.

Le prélèvement automatique facultatif des impôts directs sur le salaire est une solution pour éviter les dettes, les situations difficiles et les démarches administratives inutiles liées aux impôts impayés. L'ampleur de la dette fiscale montre que les groupes à risque n'ont pas assez recours à la possibilité, qui leur est déjà proposée, de payer des tranches d'impôts à l'avance. Nombre

de contribuables n'ont aucune idée des impôts qui les attendent. Différents sondages, au cours des années passées, ont montré qu'un prélèvement direct des impôts répond à un réel besoin et qu'un « salaire net véritable » serait une perspective intéressante. Le prélèvement automatique des impôts sur le salaire concernerait les salariées et les salariés et permettraient d'éviter les dettes fiscales au moins pour ces personnes, et donc aussi de réduire la fréquence des situations de détresse personnelle, ainsi que d'enrayer le dangereux cercle vicieux des poursuites à répétition.

Sur le plan administratif, la mise en place du prélèvement direct devra se traduire par une simplification des démarches administratives tant pour les personnes salariées que pour celles qui les emploient.

Motivation de l'urgence : l'urgence est demandée parce que le canton de Berne ne peut pas se permettre de pertes fiscales ces prochaines années. Or, l'inflation élevée pourrait justement avoir de telles répercussions. Par conséquent, la solution que nous proposons doit être discutée rapidement.

Destinataire

– Grand Conseil